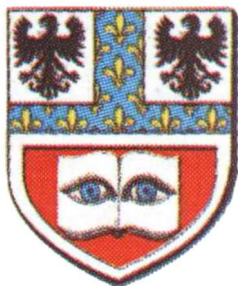


**Commune de
SCHERLENHEIM**



**Procès-verbal
des délibérations
du Conseil Municipal**

**Date de convocation 25 février 2025
Séance du 03 mars 2025**

Sous la présidence de Mme Marie-Paule LEHMANN, Maire
Secrétaire de séance : Pierre LENGENFELDER
Elus : 11 - En fonction : 10 - Présents ou représentés : 6

Présents : Marie-Paule LEHMANN, Pierre LENGENFELDER, Julien BURY, Olivier LAUGEL, Gaëlle LENGENFELDER, Guy LUTZ,
Absentes excusées : Noémie LAUGEL, Barbara NUSS, Monique DEBUS, Alain LAUGEL

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du Procès-verbal du 06 janvier 2025
- 3) Approbation du compte financier unique 2024 (CFU)
- 4) Validation des travaux de réaménagement de la traverse RD808 du carrefour Nord
- 5) Information campagne de stérilisation
- 6) Divers

**Election du secrétaire : Pierre LENGENFELDER
Approbation du PV du 06 janvier 2025 – adopté à l'unanimité**

**1/ 7.1 Décisions Budgétaires
Approbation du Compte Financier Unique 2024**

DCM05-2025

Madame le Maire rappelle le passage de la commune en nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023 et au compte financier unique en lieu et place des comptes administratif et compte de gestion.

La balance générale du compte financier unique 2024 se présente comme suit :

Fonctionnement :	
Dépenses	73 289,64€
Recettes	303 685,85€
Excédent	230 396,21€
Investissement :	
Dépenses	22 732,90€
Recettes	14 654,11€
Déficit	8 078,79€
Résultat net 2024- Excédent	222 317,42€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

APPROUVE

- Le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024
- Les restes à réaliser d'un montant de **36 500€**
- L'affectation des résultats

DI- Article 001 « Déficit reporté »	8 078,79€
RI-Article 1068 « Excédent fonctionnement capitalisé »	44 578,79€
RF-Article 002 « Excédent reporté »	185 817,42€

Le Maire quitte la salle pour le vote

Adopté à l'unanimité

2/ 1.1 Marchés publics

Travaux de réaménagement de traverse de Scherlenheim Carrefour Nord-validation APD

DCM06-2025

Madame le Maire rappelle :

- la délibération DCM11-2021 approuvant la convention d'accompagnement technique en aménagement pour l'aménagement de la traverse de Scherlenheim avec l'ATIP.
- la délibération DCM10-2024 approuvant le choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la traverse de Scherlenheim
- la délibération DCM01-2025 approuvant l'AVP

Elle précise que les ajustements ont été apportés suite aux remarques formulées après validation de l'AVP

Le coût prévisionnel des travaux, arrêté au stade de l'APD s'élève à un montant total de **265 000€ HT** réparti en deux parts : la part Commune pour 240 000€ et la part CEA pour 25 000€

L'estimatif des subventions attendues pour ce projet s'établi comme suit :

- Région Grand Est subvention estimée à 62 980€
- Agence de l'eau subvention estimée à 38 693€
- CEA subvention estimée à 114 950.50€

Elle précise également qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est en cours de rédaction à la CEA pour la partie voirie qui les concernent.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'Avant-projet définitif de réaménagement partiel de la traversée carrefour et entrée Nord du village de Scherlenheim
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux part Commune de **240 000€ HT**
- **PREND ACTE** des subventions globales estimées à **216 623.50€**
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure de passation des marchés publics de travaux conformément au Code de la Commande Publique

- **DÉPOSER** les demandes d'autorisations diverses s'y rapportant
- **SOLLICITER** les subventions auprès des trois organismes
- **SIGNER** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la CEA
- **SIGNER** tous les documents se rapportant à la procédure

Adopté à l'unanimité
